

Une place financière en profonde transformation

Yves Genier *

* **Yves Genier**

est journaliste économique.

La finance représente l'un des secteurs les plus importants de l'économie suisse. Mais les banques, autrefois moteur essentiel du dynamisme économique du pays, sont en pleine restructuration en raison de la fin du secret bancaire et des conséquences de la crise financière de 2008. Aussi cèdent-elles progressivement leur place à d'autres activités financières : le négoce de matières premières et l'implantation de sièges de multinationales.

Avec le Mont Cervin, le chocolat et les montres, les banques incarnent depuis longtemps l'image de la Suisse à l'étranger. Parmi une certaine société internationale aisée, il était même de bon ton de laisser entendre que l'on y disposait d'un compte plutôt bien garni... tout en faisant preuve d'une certaine discréetion, notamment vis-à-vis du fisc. Cette époque est terminée. Les fraudeurs fiscaux ont toujours plus de difficultés à se cacher. Quant au secteur bancaire, il est revenu à une certaine normalité, voire humilité, après avoir été mis durement à l'épreuve par la fin du secret bancaire dès 2009, la crise financière de 2007-2008 et le durcissement de la réglementation financière qui en est la conséquence.

Parallèlement à ce reflux, de nouvelles activités se sont épanouies : le négoce des matières premières, en particulier le pétrole et les denrées alimentaires, et la domiciliation de sièges européens de multinationales, notamment américaines. Pris dans sa globalité, le poids du secteur financier dans l'économie suisse s'est légèrement affaissé, passant de 12 % à un peu moins de 10 % du produit intérieur brut (PIB). Les banques en constituent toujours le pilier principal, mais leur part s'est réduite.

Le coffre-fort européen

L'image de richesse et de secret entourant les établissements bancaires helvétiques nourrit l'imagination depuis fort longtemps. « Si seulement Dieu pouvait me faire un signe ! Comme faire un gros dépôt à mon nom dans une banque suisse », s'exclamait en 1973 l'acteur et réalisateur américain Woody Allen dans le *New Yorker*. On ne compte plus les allusions littéraires et cinématographiques aux hommes d'affaires louche et aux politiciens corrompus disposant d'un compte à Genève ou à Zurich, où se dissimulent toutes sortes de fortunes cachées.

De fait, la réputation de coffre-fort de la planète n'est pas usurpée. Les banques suisses revendiquent l'hébergement de 25 % des fortunes mondiales transfrontalières (ou offshore), c'est-à-dire déposées dans un autre pays que celui dans lequel leur détenteur est domicilié. Ce qui correspond à quelque 6 500 milliards de francs (6 000 milliards d'euros)¹, l'équivalent des PIB cumulés de la France, de l'Allemagne et de la

¹ « La place financière en chiffres », sur SwissBanking (www.swissbanking.org/fr/place-financiere/la-place-financiere-en-chiffres)

Turquie. Seul le Royaume-Uni, avec la place de Londres, parvient à un montant comparable.

Géants mondiaux

Si la place de Londres s'est imposée, particulièrement depuis le « big-bang » de 1986, dans la gestion des énormes fonds institutionnels – fonds de placement, d'investissement et de retraite – avec des géants des marchés financiers comme Blackrock ou Jupiter Asset Management, de banques géantes comme HSBC ou Standard Chartered, la Suisse demeure le havre des fortunes privées. Ses banquiers accueillent millionnaires et milliardaires de la planète entière, prennent soin de leur patrimoine qu'elles placent dans toutes sortes de produits financiers et organisent même la vie privée de leurs clients et de leur famille.

Zurich, l'une des villes les plus riches et les plus chères au monde, a attribué un nom fort banal à l'avenue concentrant ses magasins de luxe : Bahnhofstrasse, rue de la Gare. Pourtant, cet axe incarne le cœur de la finance helvétique. À son numéro 45 se dresse le siège d'UBS, la plus grande banque du pays et aussi le premier gérant de fortunes privées au monde avec des dépôts de personnes privées totalisant 2 337 milliards de francs² (2 140 milliards d'euros), dont 180 milliards seulement provenant de clients suisses. Une prééminence héritée de la fusion, en 1998, entre l'ancienne Union de banques suisses (UBS) à Zurich et l'ancienne Société de Banque suisse (SBS) à Bâle.

Son concurrent immédiat, Credit Suisse, est à peine plus modeste : il ne gère « que » 1 251 milliards de francs (1 151 milliards d'euros) détenus par des personnes privées³. Toutefois, c'est sa façade Renaissance italienne donnant sur la Paradeplatz, coupant la Bahnhofstrasse en deux, qui symbolise les banques suisses dans leur ensemble.

² UBS Group AG, *Annual Report 2016*, « Client assets », p. 79 et 83 (www.ubs.com/global/en/about_ubs/investor_relations/annualreporting/2016.html).

³ Credit Suisse Group AG, *Annual Report 2016*, p. 2 (www.credit-suisse.com/media/assets/corporate/docs/about-us/investor-relations/financial-disclosures/financial-reports/csg-ar-2016-en.pdf).

Les autres grands établissements, à commencer par Julius Baer à Zurich, ainsi que Pictet et Lombard Odier à Genève sont certes loin d'atteindre les mêmes dimensions. Mais ils gèrent, chacun, des avoirs se chiffrant à plus de cent milliards de francs. Au-delà de ces quelques noms, la place financière héberge une multitude d'acteurs de toute taille, allant de banques occupant plusieurs milliers de personnes et disposant de denses réseaux internationaux, comme EFG à Zurich ou Mirabaud et UBP à Genève, aux gérants indépendants ayant la responsabilité de quelques clients fortunés, en passant même par certaines banques cantonales – établissements détenus par les États cantonaux pour la plupart d'entre eux, et dévolus aux traditionnelles affaires d'épargne et de crédit de la population indigène. Voire leur grande concurrente, l'Union suisse des banques Raiffeisen, un ensemble de coopératives bancaires d'origine rurale.

De nombreuses banques étrangères sont aussi présentes, comme HSBC, la Deutsche Bank ou les françaises BNP Paribas et Crédit agricole. En tout, la place financière compte 261 banques et plusieurs centaines de sociétés de gestion indépendantes réparties entre Zurich, Genève, Lugano, Bâle, Zoug, Saint-Gall et Lausanne principalement. Bien sûr, toutes ne sont pas spécialisées dans la gestion de fortune. Beaucoup se consacrent d'abord à l'économie intérieure, à la banque d'affaires ou au financement du négoce international. Dans l'ensemble, elles emploient quelque 120 000 personnes⁴, soit 2 % de la population active du pays.

Sécurité, stabilité

Plusieurs facteurs ont permis l'affirmation de la place financière suisse. Le premier a été le siècle de stabilité politique et financière d'un pays qui a échappé aux deux guerres mondiales et à la plupart des secousses économiques du continent, qui vit sous régime de concorde politique depuis la fin des années 1950 et dont la Banque centrale est toujours parvenue, en dépit de

⁴ « Les banques en Suisse 2016. Résultats des enquêtes de la Banque nationale suisse », Communiqué de presse de la BNS, 29 juin 2017.



quelques erreurs, à préserver sa crédibilité et celle de sa monnaie, le franc (voir l'encadré, p. 66).

Cette stabilité a permis à la Suisse de rester ouverte aux flux financiers – elle n'a jamais instauré de contrôles des changes – et de présenter un visage rassurant aux riches Européens inquiets de voir leurs fortunes entraînées par des frontières, englouties par des hausses de prix incontrôlées et érodées par les impôts. Les banques ont su profiter de cette ouverture au monde en développant un savoir-faire très international – comme la tenue de comptes en plusieurs monnaies et la connaissance de plusieurs marchés financiers, pas uniquement leur marché intérieur – et de vastes réseaux à l'étranger, notamment en Europe et en Asie.

Le secret bancaire

En plus de ces arguments, les banquiers suisses ont su déployer une arme redoutable pour gagner des clients, le secret bancaire. Pratiqué depuis toujours, inscrit à l'article 47 de la Loi fédérale sur les banques et les caisses

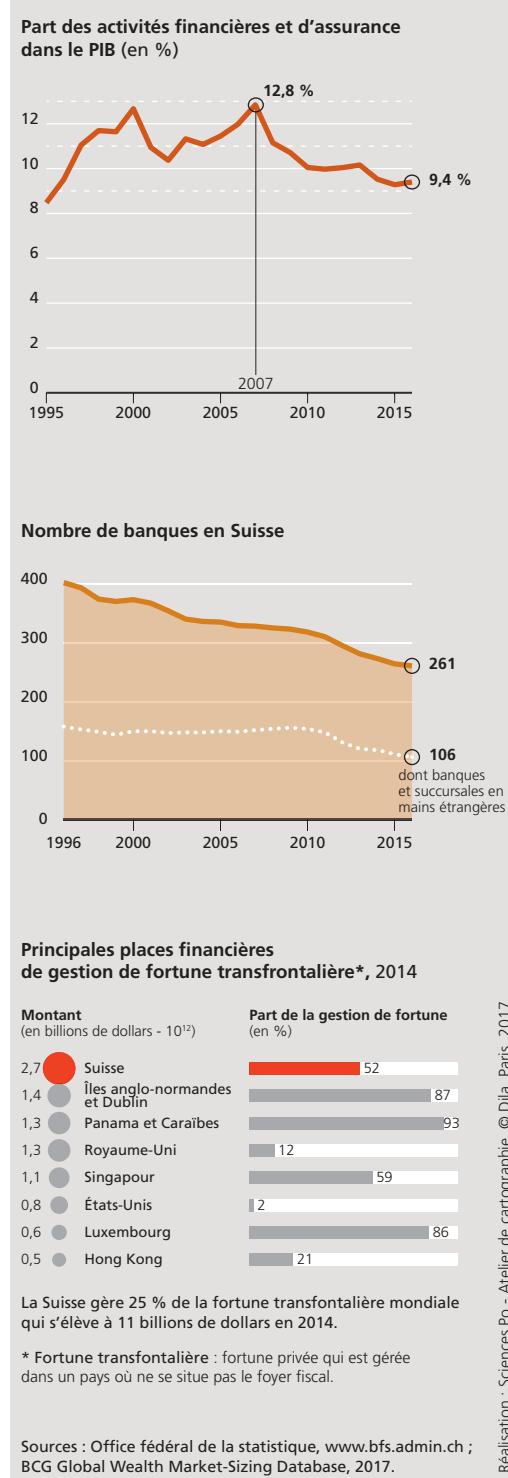
Réputée comme étant l'une des rues les plus chères d'Europe, la Bahnhofstrasse de Zurich est jalonnée de boutiques de luxe.

d'épargne (dite aussi Loi sur les banques, LB)⁵ dès sa première version du 8 novembre 1934, il a été pendant près de sept décennies le bouclier des établissements financiers contre la curiosité extérieure. Il prohibe à tout employé de banque, quels que soient son niveau et sa fonction, de communiquer des informations sur l'identité des clients. Toute transgression est punissable jusqu'à trois ans de prison ou d'une forte amende. Jusqu'à récemment, seule l'ouverture d'une procédure pénale préalable pouvait amener la levée du secret.

Or, pendant des décennies, les délits pénaux qui intéressaient les autorités étrangères, comme la fraude fiscale et le blanchiment d'argent, ne relevaient pas, ou partiellement seulement, du Code pénal suisse, interdisant

⁵ Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (Loi sur les banques, LB) (www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19340083/index.html)

Panorama du secteur financier suisse (1995-2016)



toute entraide judiciaire internationale. Ainsi, frauder le fisc n'était punissable pénalement, en droit suisse, que si l'on avait intentionnellement tenté de cacher un revenu ou un patrimoine, par exemple par un faux dans les titres.

En revanche, un simple oubli – appelé aussi évasion – n'entraînait qu'une simple sanction administrative – pouvant être assez lourde tout de même ! –, laquelle ne permettait pas de coopération avec une autorité de poursuite étrangère. C'est pourquoi les enquêtes allemandes, italiennes, françaises ou d'autres pays contre des fraudeurs fiscaux se sont heurtées si longtemps à la muraille helvétique. Ce n'est que depuis 2009 que la nuance entre la fraude et l'évasion fiscales a été progressivement abolie, affaiblissant le secret bancaire.

Mais celui-ci ne disparaîtra, pour l'essentiel, que lorsque les différentes réformes décidées depuis huit ans seront toutes entrées en vigueur. Ainsi, l'échange automatique d'informations sera applicable dès 2018 sur la base de données recueillies dès 2017. Une année après le démarrage de ce programme international basé sur la Déclaration relative à l'échange de renseignements en matière fiscale de 2014 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁶. Enfin, la législation interne a été durcie, sanctionnant notamment les banques ayant permis les cas d'évasion : le délit fiscal qualifié, version helvétique du « blanchiment de fraude fiscale », a été introduit dans le Code pénal en 2015.

Néanmoins, le filet a encore des trous. La Confédération n'a conclu d'accords permettant l'échange automatique qu'avec une cinquantaine de pays (plus l'Union européenne), dont plusieurs paradis fiscaux offshore⁷ et, sous une forme particulière (*Foreign Account Tax Compliance Act*, FATCA), avec les États-Unis. Mais elle n'entend pas en conclure avec les États

⁶ OCDE, « Déclaration relative à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale », adoptée le 6 mai 2014, réunion du Conseil au niveau des Ministres, Paris, 6-7 mai 2014 (www.oecd.org/fr/rcm/RCM-2014-Declaration-Echange-Automatique-Renseignements-Matiere-Fiscale.pdf).

⁷ Secrétariat d'État aux questions financières internationales, « Échange automatique de renseignements » (www.sif.admin.ch/sif/fr/home/themen/internationale-steuerpolitik/automatischer-informationsaustausch.html).

dont les structures administratives ne permettent pas d'assurer la confidentialité des informations échangées, soit la plupart des pays pauvres.

En outre, seuls les gros fraudeurs seront poursuivis pénalement. Les montants soustraits à l'impôt doivent être supérieurs à 300 000 francs par an pour être considérés comme des délits fiscaux qualifiés et tomber par conséquent sous le qualificatif de crime. Résultant généralement du rendement des placements (4 à 6 % par an en général) et de l'impôt sur la fortune, de telles sommes induisent que les dépôts dont elles résultent se chiffrent en millions de francs.

Fonds en déshérence

C'est sous une très forte pression internationale, particulièrement américaine, que la Suisse s'est résignée aux réformes. Mais le procès des pratiques discutables de ses banques n'est pas nouveau.

En mars 1964, le sociologue Jean Ziegler, alors juste trentenaire, rencontre Che Guevara en visite à Genève. Le jeune activiste lui propose de le rejoindre à La Havane. « Mais le Che ne voulait pas que je le rejoigne à Cuba pour faire la révolution. Il me prenait pour un petit-bourgeois inutile, il avait certainement raison à l'époque, et donc il m'a dit que c'était à Genève, au cœur du monstre, que je devais vivre et lutter », témoigne l'octogénaire dans un documentaire qui lui est consacré⁸.

La suite est connue, le jeune activiste incarne aujourd'hui la dénonciation des scandales bancaires helvétiques. Tous ? Non. Mais il est l'un des premiers à avoir mis en lumière⁹ une réalité que nombre de Suisses ne voulaient alors pas voir. En 1984, ils ont même rejeté massivement en vote populaire une proposition visant à supprimer le secret bancaire.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les banques s'étaient montrées particulièrement réticentes à restituer leurs avoirs aux héritiers des personnes disparues dans des camps de la

mort, parmi lesquelles ceux de nombreux Juifs qui espéraient mettre leur patrimoine à l'abri des spoliations nazies.

Un premier règlement en 1962 n'a rien résolu, seuls 6 millions de francs ayant été rendus à leurs propriétaires ou à leurs héritiers. Il a fallu attendre 1998 pour que les banques se résolvent à conclure un accord global avec les autorités américaines après trois ans de bras de fer. L'ardoise, qui s'est élevée à 1,25 milliard de dollars (1,87 milliard de francs suisses au cours de l'époque), s'est doublée de l'obligation de publier sur Internet le nom des détenteurs d'avoirs laissés sans nouvelles. Ce fut l'une des premières brèches dans le secret bancaire.

S'il a fallu tant d'années pour régler cette affaire, c'est parce que durant la guerre froide la Suisse a joui de la protection informelle de toutes les grandes puissances, heureuses de pouvoir s'appuyer sur un centre financier aussi discret qu'efficace. Cela n'a pas empêché le Credit Suisse d'être ébranlé en 1977 par la découverte du trou financier creusé par le directeur de son agence de Chiasso, localité tessinoise aux portes de l'Italie, qui avait cru bon de placer l'argent de ses clients dans une société offshore au Liechtenstein.

Le scandale a débouché sur un premier, mais timide, durcissement réglementaire, la Convention de diligence. Il s'agit d'un ensemble de règles définies par les banques (autorégulation) sous le contrôle de la Commission fédérale des banques (le régulateur de l'époque, intégré à la Finma¹⁰ aujourd'hui) et dont l'application est obligatoire.

Un second durcissement est intervenu sous la pression internationale à la fin des années 1980 avec l'introduction des normes anti-blanchiment, d'abord dans le Code pénal (1989, art. 305 bis et ter), puis par l'instauration de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA)¹¹ en 1996. Depuis lors, les banques, puis progres-

¹⁰ La Finma est l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (en allemand : *Eidgenössische Finanzmarktaufsicht*).

¹¹ Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (Loi sur le blanchiment d'argent, LBA), consultable sur le portail de l'administration fédérale (www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19970427/index.html).

⁸ Jean Ziegler, *l'optimisme de la volonté*, de Nicolas Wadimoff, 2016. Citation tirée de la Tribune de Genève, 24 novembre 2016.

⁹ Notamment dans Jean Ziegler, *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*, Le Seuil, Paris, 1976.

sivement les autres intermédiaires financiers, ont l'obligation de communiquer leurs soupçons de blanchiment au régulateur par l'intermédiaire d'organes d'autorégulation (OAR). En 2016, ce sont plus de 2 900 dénonciations qui ont ainsi été communiquées.

Néanmoins, le système souffre de faiblesses. Les banques communiquent parfois leurs soupçons juste avant d'être sujettes elles-mêmes à des poursuites judiciaires. En mai 2016, BSI, la plus grande banque de Lugano, a même été fermée autoritairement par la Finma pour avoir trop facilement accepté des sommes très importantes issues du pillage massif du fonds souverain malaisien 1MDB¹². Plusieurs autres banques ont aussi été sanctionnées – avec moins de gravité toutefois – dans cette affaire ou en raison de leur implication dans le scandale international de corruption autour du géant pétrolier brésilien Petrobras.

Le prix des excès passés

Dans les années 1990, alors sûres de la solidité du bouclier du secret bancaire, de nombreuses banques actives dans la gestion de fortune s'étaient lancées à la conquête de nouveaux déposants internationaux intéressés par la confidentialité helvétique. Cette quête de clients très aisés, qu'ils soient suisses ou étrangers, était alimentée par la formidable croissance des fortunes privées de cette époque et par la course à la taille que se livraient certains établissements inquiets de l'amincissement de leurs marges sous l'effet de la concurrence. Lorsque les États ont décidé de prêter une oreille attentive aux dénonciations de donneurs d'alerte¹³, dès 2006, la situation des banques est devenue critique.

Ainsi, UBS s'est trouvée convaincue aux États-Unis, en Allemagne, en France et dans

d'autres pays, d'avoir mis en place des stratégies explicitement destinées à capter les fortunes grâce aux possibilités de dissimulation fiscale. D'autres grandes banques, comme Credit Suisse et Julius Baer, ont été poursuivies en Allemagne notamment, après les révélations de donneurs d'alertes ou sur la base de données volées.

Le gouvernement américain est même parvenu à faire payer près de cinq milliards de francs d'amendes cumulées à une centaine de banques suisses – principalement Credit Suisse et UBS – pour avoir permis à des contribuables américains d'échapper à l'impôt. Ce dernier point a fait l'objet d'un accord négocié entre Berne et Washington à l'été 2013, qui s'est conclu à la fin 2015.

Banques d'affaires

Réduire les banques suisses à la seule gestion de fortune consiste à nier leur importance dans la banque d'affaires et le financement du négoce de matières premières. La première de ces deux activités a hissé UBS et Credit Suisse parmi la douzaine de banques qui comptent à Wall Street et à la City de Londres, aux côtés de Goldman Sachs, Morgan Stanley, Citi, HSBC, BNP Paribas et Deutsche Bank. Ceci est dû à une politique d'acquisition agressive d'établissements spécialisés à Londres (Warburg) et à New York (First Boston), entamée dès la fin des années 1970, lancée par Rainer Gut, alors légendaire patron de Credit Suisse, et reprise par la SBS, puis UBS dès la décennie suivante.

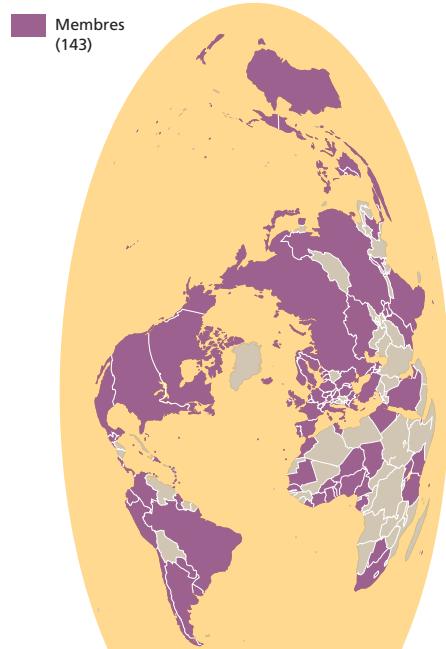
Cette expansion a permis aux deux grandes banques de gonfler leurs bilans et leurs bénéfices. Dans le même temps, elle les a considérablement fragilisées lorsque le crédit a soudainement disparu lors de l'éclatement de la crise des *subprimes* à l'été 2007. Forcée à plusieurs recapitalisations, qui ont fait entrer le fonds souverain de Singapour GIC à hauteur de 9 % (ramené depuis lors à moins de 3 %), UBS n'a finalement pu échapper à la faillite que grâce au soutien de la BNS (qui a repris environ 40 milliards de francs de mauvaises dettes) et à celui de la Confédération (qui a prêté 6 milliards) en 2008, avant de se restructurer profondément dès 2009. Ceci après avoir mis à la porte son

¹² 1MDB (pour Malaysia Development Berhad) est le nom d'un fonds souverain malaisien. Voir « Le scandale 1MDB expliqué en 3 minutes » (www.letemps.ch/monde/2016/10/17/scandale-1mdb-explique-3-minutes).

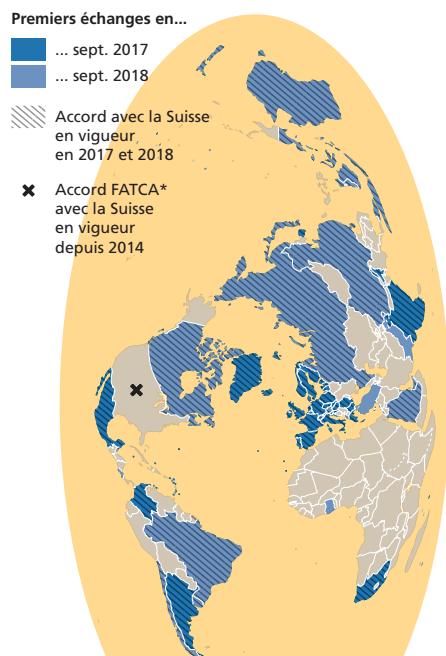
¹³ Citons en particulier Bradley Birkenfeld, qui a révélé à la justice américaine les secrets d'UBS, Rudolf Elmer, qui a dénoncé les agissements de Julius Baer aux îles Caïman, Heinrich Kieber, qui a transmis des données secrètes de la banque liechtensteinoise LGT au fisc allemand, et Hervé Falciani, à l'origine du scandale Swissleaks, concernant HSBC Private Bank (Suisse).

La Suisse et la transparence fiscale (2017)

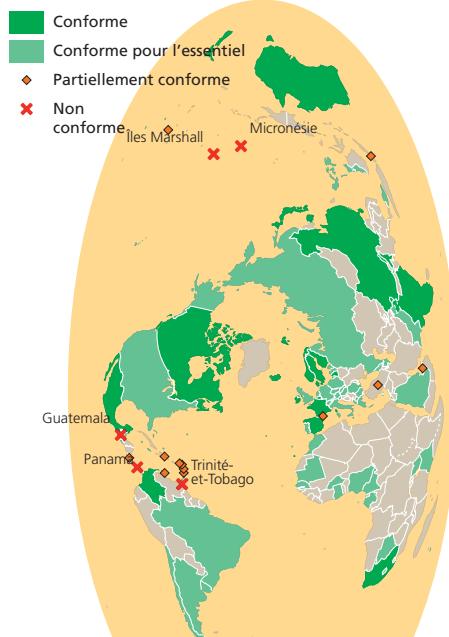
La Suisse est membre du **Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales**.



L'échange automatique de renseignements (EAR) comme outil de lutte contre la fraude fiscale.



Le Forum mondial évalue ses membres et attribue une **note globale de conformité en matière de transparence fiscale**.

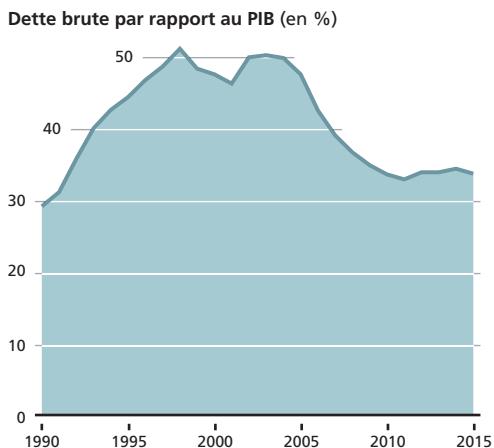


Réalisation : Sciences Po - Atelier de cartographie. © Dilia, Paris, 2017

* FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*).

Sources : OCDE - Forum mondial, www.oecd.org/tax/transparency, www.oecd.org/tax/automatic-exchange ; Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales SFI, www.sif.admin.ch

Taux d'endettement des administrations publiques (1990-2015)



Réalisation : Sciences Po - Atelier de cartographie. © Dila, Paris, 2017

Note : le taux d'endettement cumulé de la Confédération, des 26 cantons et des communes est en diminution depuis l'introduction, en 2003, du « frein à l'endettement », un mécanisme empêchant la Confédération de s'endetter au-delà d'un certain montant (le mécanisme se relâche en périodes de crises et se durcit dans les situations contraires).

Source : Office fédéral de la statistique, www.bfs.admin.ch

directeur général Marcel Ospel, responsable de cette imprudente stratégie.

Moins sévèrement touchée, Credit Suisse a aussi dû recourir à l'injection de capitaux frais, notamment du fonds souverain Qatar Holding, désormais son plus important actionnaire avec 17,7 % du capital. Sa restructuration, entamée plus tardivement – dès 2014 –, n'a pas encore produit tous ses résultats et le groupe subit encore des pertes. Les deux banques sont toujours sujettes à diverses procédures, en particulier aux États-Unis, liées à leur implication dans plusieurs scandales – notamment la manipulation du taux d'intérêt Libor – et doivent s'acquitter de coûteuses amendes.

UBS et Credit Suisse figurent encore parmi les vingt plus importantes banques d'affaires au monde, mais elles ont toutes deux déclassé cette activité derrière la gestion de fortune, aussi bien dans leurs stratégies qu'en matière de contribution aux résultats.

Une place en restructuration

Les banques payent cher aujourd'hui leur excès d'assurance passée, lorsqu'elles étaient

à l'abri du secret bancaire et qu'elles croyaient aux promesses de la banque d'affaires. Nombre d'entre elles s'étaient alors assoupies à l'abri d'une rente de situation qui leur assurait de très confortables marges, ainsi que le dénonçait déjà en 2004 Hans Bär, l'un des banquiers les plus respectés de Zurich. Accablées désormais par les amendes et par la remise en cause de leurs modèles d'affaires, elles cherchent à se réinventer.

Leur rentabilité s'est érodée. Trente-cinq établissements ont annoncé des pertes en 2016¹⁴, et plus de cinquante ont disparu – fermés ou rachetés¹⁵ – depuis 2008. Le nombre d'emplois a reculé d'un sixième. Leur contribution au PIB s'est affaissée à 9,4 %¹⁶. La capitalisation boursière d'UBS a chuté de plus de 75 % pendant la crise et ne s'est jamais redressée. Au classement mondial des places financières établi par la City de Londres, les centres financiers de Zurich et de Genève ont reculé.

En dépit de sa restructuration, le secteur demeure robuste et profitable. Les fonds propres des banques suisses sont plus élevés que ceux de leurs concurrentes européennes, en raison d'exigences réglementaires plus sévères. Et ces banques ont dégagé un bénéfice consolidé de 64 milliards de francs (58,4 milliards d'euros) en 2016.

Autres activités

Pétrole, acier, céréales, courtage maritime

Alors que les banques perdaient du terrain, deux autres activités financières ont progressivement pris de l'importance : le négoce de matières premières et l'installation de sièges européens de multinationales. Ces deux phénomènes ont été rendus possibles grâce à une fiscalité très basse

¹⁴ Les banques en Suisse 2016, « Résultats des enquêtes de la Banque nationale suisse », communiqué de presse, Zurich, 29 juin 2017 (www.snb.ch/fr/mmr/reference/pre_20170629/source/pre_20170629.fr.pdf).

¹⁵ Swissbanking, Baromètre bancaire 2016.

¹⁶ Secrétariat d'État aux questions financières internationales, Analyses des marchés financiers. Place financière suisse. Chiffres clés avril 2017.



© Hansueli Krapf / Wikimedia Commons

La Paradeplatz de Zurich, sur laquelle se côtoient le siège du Credit Suisse (au centre), celui de la banque Julius Baer (à droite), un bâtiment administratif d'UBS (au centre-gauche) et la fameuse confiserie Sprüngli (tout à gauche). Cette place est considérée généralement comme le centre de la place financière suisse.

pour les entreprises, à un cadre réglementaire longtemps des plus légers, à la relative facilité d'obtenir des financements bancaires, à la centralité du pays au milieu du continent européen, au bon fonctionnement des infrastructures, à son ouverture internationale et à la stabilité de son cadre institutionnel.

Le négoce de matières premières, présent dans le pays depuis les années 1950 pèse dorénavant pour quelque 3,8 % du PIB et emploie 10 000 personnes¹⁷. Concentré à Genève, Lugano et Zoug, il fait de ces trois villes les capitales improbables – vu l'éloignement du pays de la mer et de l'absence de ressources naturelles – du courtage maritime, du négoce de pétrole brut, des céréales, du coton ou de l'acier, du fer et d'autres métaux. Les principaux géants y ont au moins une présence lorsqu'ils n'y ont pas établi leur siège, comme Glencore (pétrole), Louis-Dreyfus (céréales) ou Duferco (métaux).

Critiquées depuis longtemps par les organisations non gouvernementales spécialisées comme Public Eye pour leurs atteintes aux droits fondamentaux dans les pays où elles sont actives, ou pour violations d'embargos, ces entreprises sont confrontées aujourd'hui à un durcissement de la réglementation. Le Conseil fédéral s'est néanmoins prononcé en 2013 pour une application *a minima* des règles internationales afin de préserver la capacité concurrentielle de la Suisse.

¹⁷ Chiffres du Secrétariat d'État à l'économie (Seco), novembre 2016.

Des sièges de multinationales

Au lendemain du dernier conflit mondial, les entreprises américaines à la conquête de marchés européens, comme Procter & Gamble, avaient besoin d'une base dans un pays à la monnaie convertible et aux infrastructures fonctionnelles. Elles sont donc nombreuses à avoir choisi la Suisse et y sont depuis restées. De nombreuses autres les ont suivies. De nos jours, la rive nord du lac Léman et la région zurichoise abritent l'une des plus fortes concentrations de « *Corporate Centers Europe, Middle East and Africa (EMEA)* » d'Europe.

Outre les arguments traditionnels de la Suisse – sécurité, stabilité, etc. –, ces entreprises ont été sensibles à la faculté offerte aux cantons d'attribuer des statuts spéciaux pouvant aller jusqu'à éliminer pratiquement toute taxation, afin de battre la concurrence sur le marché hautement compétitif de la relocalisation de sièges d'entreprises – étant attendu que le concurrent est moins un autre pays européen qu'un autre canton suisse.

Le résultat est que le taux moyen de taxation des bénéfices pour ces entreprises étrangères peut être proche de zéro – il avoisine 8 à 10 % en moyenne, selon les familiers de la question –, alors que le taux standard applicable à une entreprise indigène s'échelonne de 12 % à 24 % selon les cantons¹⁸.

Cette période dorée arrive néanmoins à son terme. Sous la double pression de l'Union européenne et de l'OCDE, la Suisse a dû réviser sa loi fiscale afin de supprimer les statuts fiscaux spéciaux. Le but est de placer toutes les sociétés

¹⁸ KPMG, « Le paysage fiscal suisse à l'aube de profonds changements », 31 mars 2015, (<https://home.kpmg.com/ch/fr/home/media/press-releases/2015/03/swiss-tax-report-2015.html>).

sur un pied d'égalité, sans retirer aux cantons leur souveraineté sur la fixation du taux, et en rééquilibrant soigneusement les coûts au moyen d'un savant compromis. Toutefois, ce projet, nommé *Troisième réforme de la fiscalité des entreprises* (RIE III), a été rejeté par le peuple en février 2017, forçant la Confédération à relancer le projet sous le nom de *Projet fiscal 17* (PF17).

En attendant, la mise en œuvre du nouveau projet, prévue pour 2019 si ce dernier est avalisé par le peuple, les patrons déplorent que « la Suisse [soit] nettement moins attractive »¹⁹. ■

¹⁹ Interview de Monika Rühl, directrice d'Economiesuisse, l'association faîtière des entreprises, dans *Le Temps* du 14 mai 2017.

Bibliographie

Rapports officiels réguliers

- **Finma** (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers) : www.finma.ch/fr/documentation/publications-finma/rapport-d-activite
- **Banque nationale suisse**, *Rapport sur la stabilité financière*, www.snb.ch/fr/iabout/pub/oecpub/id/pub_oecpub_stabrep

Rapport officiel

- **Départements fédéraux des Affaires étrangères (DFAE), des Finances (DFF), de l'Économie (DEFR)**, *Rapport de base : matières premières. Rapport de la plate-forme interdépartementale matières premières à l'intention du Conseil fédéral*, Confédération suisse, Berne, 2013

Essais

- **Sylvain Besson**, *Le Secret bancaire. La place financière suisse sous pression*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2^e édition, 2009
- **Philippe Braillard et Henri Schwamm**, *Place financière suisse, l'autre stratégie*, Slatkine, Genève, 2007

- **Yves Genier**, *La Fin du secret bancaire*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2014

- **Patrick Halbeisen, Margrit Müller et Béatrice Veyrassat**, *Wirtschaftsgeschichte der Schweiz im 20. Jahrhundert*, Schwabe, Bâle, 2012

- **Jean-Christian Lambellet**, *Qui a tué le secret bancaire ?*, Slatkine, Genève, 2014

- **Myret Zaki** :
 - *UBS : les dessous d'un scandale*, Favre, Lausanne, 2008
 - *Le Secret bancaire est mort, vive l'évasion fiscale*, Favre, Lausanne, 2010

Sites internet instructifs

- **Chiffres clés de la place financière** : www.sif.admin.ch/sif/fr/home/dokumentation/publikationen/kennzahlen-finanzstandort-schweiz.html
- **Statistiques bancaires** : <https://data.snb.ch/fr/publishingSet/BSTA>
- **Association suisse des banquiers** : www.swissbanking.org/fr/home?set_language=fr

- **Centre de droit bancaire et financier de l'Université de Genève** : www.cdbf.ch

- **Institut für Banking und Finance de l'Université de Zurich** : www.bf.uzh.ch/cms/de/home.html

- **Fiscalité des entreprises** : www.efd.admin.ch/efd/fr/home/themen/impots/steuern-international/beps/fb-beps.html

- **Matières premières** : www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Rohstoffe.html

- **Public Eye** : www.publiceye.ch/fr/themes-et-contexte/commerce-et-matières-premieres/matières-premieres